

la chose et je peux expliquer ce qui s'est passé. Vous faisiez sans doute allusion à la lettre de l'auditeur général. Je crois savoir ce que vous voulez dire.

D. A la page 541 si vous voulez le voir.—R. La lettre adressée à M. Howe. Je crois que vous m'avez interrogé à ce sujet et que j'ai dit qu'il me semblait que M. Murray me l'avait montrée—je peux probablement éclaircir ce point.

D. Si vous voulez bien, suivons les questions—

D. Vous avez un salaire qui représente quel montant?—R. Je reçois \$13,000.

D. Avez-vous une allocation fixe?—R. Une allocation fixe de \$3,000.

D. Et les frais de déplacement?—R. Les frais effectifs.

D. Suivant les montants facturés?—R. Non, suivant les frais effectifs.

D. Quand ce changement eut-il lieu?—R. Au mois d'avril, l'an dernier.

D. Avril 1941?—R. Oui.

D. Après la réception de la lettre de M. Watson Sellar?—R. Je ne me souviens pas de la date de cette lettre.

D. Le 25 février 1941, si je ne m'abuse. Est-ce bien ça?—R. La lettre ne nous a pas été adressée. Comme question de fait je n'ai entendu parler de cette lettre qu'indirectement.

D. Quel parti M. Howe a-t-il pris à ce sujet?—R. Je l'ignore.

D. Elle n'a jamais été présentée devant le Bureau des gouverneurs?—R. Peut-être bien.

D. M. Morin prétend que non.—R. Alors, il est en mesure de vous répondre. La lettre n'a pas été soumise au Bureau des gouverneurs en ma présence, en tout cas.

D. Au cours des années passées, y eut-il d'autres allocations à part celles dont j'ai parlé ce matin?—R. Non, sauf que l'autre système me permettait d'avoir une allocation quotidienne. Au lieu d'avoir à remettre mes comptes d'hôtel, j'étais payé tant par jour.

D. Y avait-il une allocation spéciale pour le travail d'information en 1938?—R. Non.

D. Y eut-il des montants entre \$1,000 à \$2,000 de réclamés pour le travail d'information?—R. Pas en tant que je me souviens. Je ferai vérifier les livres. J'ai toute l'affaire depuis le début à la portée de la main. Le 9 mars 1937, le directeur général a reçu du bureau une allocation fixe de \$1,500 par an. Il était entendu qu'il s'agissait d'une contribution nécessaire au coût de la vie.

Le 22 mars 1938, le montant a été porté à \$4,800 par an. C'était, bien entendu, en 1938-39; j'ai demandé s'il y avait d'autres dépenses que celles mentionnées dans le témoignage et la réponse est "non" d'après mes souvenirs. Vous voyez ce qui fait naître le soupçon.—R. Je comprends la confusion. Vous avez trois comptes et un système qui varie fréquemment, et il nous est difficile de le suivre. J'ai le meilleur comptable du Canada ici, et il a quelquefois des difficultés et je le surveille de près; mais je ne trouve rien d'extraordinaire à cela. Nous savons tout cela. Si vous voulez bien me permettre, je ne suis plus jeune, je ne manque pas d'expérience, et si vous voulez bien me permettre de le dire, je crois qu'il s'agit seulement de savoir si le directeur général a commis une action répréhensible en dépensant une somme de \$10,000 en six ans pour ce qui, comme je l'ai déjà dit, devrait être appelé des relations publiques—et c'est le nom qu'on aurait dû lui donner avant—en vue des autorisations qui lui avaient été accordées par le Bureau. Je suis d'avis que non. Tout ce qu'on